

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 10

Nbr. vote pour: 10
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE

Représentés: Hervé PELLECUER

Excusés:

Absents: Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance: César VERDIER

Objet: Vote du budget primitif 2023 - Commune Ventalon en Cevennes - DE_2023_028

Le Maire présente le budget primitif principal de l'exercice 2023.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Ventalon en Cevennes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Ventalon en Cevennes pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 083 954.95 Euros

En dépenses à la somme de : 1 083 954.95 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RF
SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
048-200058410-20230328-DE_2023_028-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	161 058.73
012	Charges de personnel, frais assimilés	199 800.00
014	Atténuations de produits	27 200.00
65	Autres charges de gestion courante	131 610.00
66	Charges financières	24 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 000.00
022	Dépenses imprévues	44 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 264.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		598 432.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	28 940.00
73	Impôts et taxes	102 700.00
74	Dotations et participations	320 345.00
75	Autres produits de gestion courante	84 430.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 017.73
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		598 432.73

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	60 400.00
204	Subventions d'équipement versées	6 040.00
21	Immobilisations corporelles	312 170.00
23	Immobilisations en cours	26 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 000.00
041	Opérations patrimoniales	13 115.14
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 797.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		485 522.22

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	156 881.00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 999.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 421.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	39 342.08
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 264.00
041	Opérations patrimoniales	13 115.14

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

